

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mercredi 15 février 2023,

Signature d'un accord paritaire majeur faisant évoluer les métiers de la Branche des Services de l'Automobile : une réponse aux besoins des entreprises

Par accord du 9 février 2023*, la Branche crée une nouvelle filière « Parcours client », composée de trois fiches de qualification dédiées aux métiers suivants : « Conseiller produits », « Conseiller produits confirmé » et « Téléconseiller VL/VUI » et également une fiche de qualification « Téléconseiller PRA » au sein de la filière « Vente PRA ».

Cette évolution dynamique du Répertoire des Qualifications de la Branche (RNQSA), portée par MOBILIANS et les groupes de distribution adhérents, intervient à la suite d'importants travaux et concertations menés avec les partenaires sociaux, avec le soutien technique de l'ANFA, au regard :

- de la segmentation du « parcours client » : accueil multi-canal, prospection, découverte du besoin, informations prospect/client, présentation personnalisée du véhicule, devis, essai, commande, livraison, mise en main, accompagnement client post-livraison, configuration du véhicule, conseils d'utilisation et d'entretien... ;
- des mutations technologiques et la digitalisation ;
- des évolutions sociales et sociétales ou encore les modifications des modes de consommation ;
- de la nécessité de développer l'emploi et de renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences et ainsi favoriser l'employabilité des salariés et l'attractivité de ces nouveaux métiers.

Cet accord primordial permet aux entreprises d'identifier les emplois types de la Branche et les activités exercées, de positionner un salarié sur des échelons au sein de catégories socio-professionnelles, d'identifier les prérequis, voire les formations sur lesquelles rechercher un alternant pour un poste à pourvoir.

Il complète l'accord du 15 décembre 2022 refondant la filière « Vente ».

Les partenaires sociaux de la Branche montrent ainsi, une fois encore, leur attachement à entretenir, développer les capacités d'adaptation des entreprises, à renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences et à tenir compte des besoins réels et des attentes des entreprises de la Branche, toutes tailles confondues, en termes de recrutement, de parcours professionnels et de gestion de carrières.

Au regard de l'importance de ces évolutions majeures, les partenaires sociaux ont souhaité une entrée en vigueur immédiate de l'accord (néanmoins soumis à extension).

Retrouvez les nouvelles fiches sur le portail de la Branche : <https://www.services-automobile.fr>

*APN du 9 février 2023 de l'accord relatif à la modification anticipée du RNQSA.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.